

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 3 MARS 2015
à 19H00

PROCES-VERBAL

Le Conseil municipal de TOUL, régulièrement convoqué, s'est réuni mardi 3 mars 2015 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Alde HARMAND, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. HARMAND, Mme LE PIOUFF, M. HEYOB, Mme BRETENOUX, M. HOWALD, Mme ASSFELD-LAMAZE, Mme LALEVEE, MM. BOCANEGRA, BOURGEOIS, DE SANTIS, Mmes VIOT, ALLOUCHI-GHAZZALE, MM. VERGEOT, GAUVIN, Mme GAY, M. ADRAYNI, Mme ERDEM, M. ANSTETT, Mme CAMUS, M. SCHILLING, Mme EZAROIL, MM. LUCOT, MATTEUDI, MANGEOT, Mme CARRIER, M. BAUER, Mme ANDRE, MM. STEINBACH, VIGNERON.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. PERNIN à Mme BRETENOUX
Mme GUEGUEN à Mme LALEVEE
Mme LAGARDE à M. MANGEOT

ABSENTE :

Mme MASSENET-OZDEMIR

Mme Camus est élue secrétaire de séance.

M. Matteudi demande que l'on écrive au procès-verbal la question orale qu'il avait posé.
Le procès-verbal du Conseil municipal du 27 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire fait la déclaration suivante :

« Cher-e-s collègues,

Ce conseil municipal constitue la première étape de notre parcours de construction budgétaire pour 2015, qui s'achèvera avec le vote du budget primitif en séance du 7 avril prochain.

Ce soir en effet, l'ordre du jour sera principalement consacré au Débat d'Orientations Budgétaires, un moment essentiel de la vie démocratique au sein de notre collectivité.

Vous le savez, je n'ai pas pour habitude de dissimuler la vérité sous une langue de bois ou de faux semblants. A mon sens, l'éthique d'un élu local tient en grande partie à sa capacité à dire les choses telles qu'elles sont.

Cette vérité vous la connaissez, car j'ai déjà eu l'occasion de vous en faire part à plusieurs reprises. La situation financière des collectivités territoriales entame un tournant historique avec la nouvelle baisse des dotations de l'Etat, qui représentera un effort de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017.

Bien entendu, il n'est pas question pour moi de refuser de participer à l'effort collectif qui est, plus qu'une nécessité, une évidence. Néanmoins, cet effort collectif aurait mérité davantage de progressivité pour garantir son efficacité sur le long terme.

Le bloc communal sera l'échelon le plus impacté. Nous sommes nombreux à le déplorer car, en plus du risque d'une baisse d'investissement des communes avec les conséquences que l'on connaît sur l'économie, cette décision réinterroge la capacité donnée aux collectivités à agir concrètement à l'échelle de leur territoire, en portant des projets structurants au service des habitants, dans le cadre des compétences qui sont les leurs.

Pourtant, les citoyens ont plus que jamais besoin de nous. Ils ont besoin de savoir et de constater que, dans cette crise qui accable le monde depuis bientôt 10 ans, les pouvoirs publics restent un soutien indéfectible à leurs côtés.

Pour y répondre, les collectivités doivent préserver leur capacité à s'inscrire dans une démarche de développement social. Non, il ne s'agit pas d'assistanat, que certains élus de droite et d'extrême droite se plaisent à dénoncer, stigmatisant d'une façon insupportable les personnes au chômage ou les bénéficiaires d'aides sociales. Il s'agit plutôt d'accompagner, de révéler les

capacités de ces personnes et leur permettre de trouver leur place dans notre société. Une place valorisante et qui permet d'accéder durablement à l'autonomie.

Dans le même temps, nos enfants ont besoin d'être rassurés sur leur avenir ! Ce qu'ils veulent, c'est un discours encourageant et des paroles de confiance qui se traduisent dans les actes. Mais ils ont aussi besoin qu'on les aide à comprendre le monde qui les entoure. Qu'on les aide à se construire une capacité à réfléchir, à remettre en question. C'est en effet à ce niveau que résident les dangers de notre société du 21^{ème} siècle, car c'est dans cette brèche que les extrémismes, politiques comme religieux, cherchent à s'insinuer, en profitant de l'innocence et du désarmement de quelques-uns pour mieux instiller leurs messages mortifères.

Notre devoir est donc double : outiller la jeunesse pour lui permettre d'accéder à un sens critique et ainsi à un futur d'adultes responsables. Mais aussi, lui donner sa chance de s'exprimer et de construire en toute confiance, car ses capacités sont incontestables et indispensables à notre société.

Enfin, notre ville a besoin de développer et de faire valoir ses atouts. Nous savons tous dans cette Assemblée combien ils sont nombreux. Notre responsabilité est d'installer durablement Toul sur le chemin de la réussite. La distance parcourue sur cette voie depuis presque 15 ans est déjà impressionnante : souvenons-nous de Toul dans les années 90 !

Mais je veux que nous allions plus loin encore dans le développement de cette attractivité.

Voilà mes chers collègues la ville que nous voulons et le projet de société que nous y portons.

Voilà pourquoi je m'attache tant, avec mes collègues, à préserver ce qui fait le cœur de métier de notre collectivité.

Je ne sacrifierai pas nos politiques sociales, éducatives, culturelles ou encore sportives, sur l'autel des économies budgétaires.

Je ne laisserai pas ce qui est construit depuis 2001 à Toul, être détruit par des coupes purement comptables.

Et je n'installerai pas non plus mon équipe et les services de cette collectivité dans le siège confortable d'une simple gestion courante, sans aucune ambition pour l'avenir.

Pour y parvenir, chacun devra participer à l'effort, mais dans les moyens qui sont les siens. C'est par l'addition de choix aux conséquences minimales que nous trouverons les marges de manœuvre nécessaires pour réaliser nos ambitions.

Telles sont nos orientations pour 2015 et pour ce mandat. Voilà ce sur quoi je vous invite à débattre ce soir, à travers la première délibération de ce conseil municipal. »

1) FINANCES : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015 (DOB).

Le débat d'orientations budgétaires est une obligation légale pour les collectivités locales de plus de 3.500 habitants ; il doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, ce dernier étant prévu en principe le 7 avril 2015.

Il permet aux Membres du Conseil municipal :

- D'être informés sur l'évolution de la situation financière de la Ville ;
- De débattre des orientations qui préfigureront les priorités qui seront affectées dans le budget primitif.

Il donne lieu à un débat sans vote en Conseil municipal.

M. Matteudi remercie M. le Maire pour cette présentation et pour l'envoi des documents avant les commissions comme il l'avait demandé l'année dernière. Un petit regret néanmoins concernant les orientations budgétaires présentées ce soir, qui sont quand même le cœur du sujet, et qui ne figurent pas dans la note de synthèse.

M. Harmand répond à M. Matteudi que les chiffres présentés ce soir, ont été réactualisés il y a juste quelques heures et donc qu'il est impossible de les fournir 10 jours avant le Conseil. M. Harmand ne souhaite pas envoyer des chiffres qui ne correspondront pas du tout à ce qui sera

présenté en séance. Mais vous voyez on avance, c'était une demande de votre part qui était tout à fait légitime, on y a répondu.

M. Matteudi souhaite revenir sur le déroulé de cette présentation sans aller bien entendu dans le détail :

- Synthèse des principales données budgétaires : Même si tous les chiffres donnés sont parfaitement exacts, il regrette que cette présentation ne reflète pas la situation réelle de notre pays, de nos difficultés et notamment celles qui vont impacter nos collectivités locales. Tout d'abord en ce qui concerne les données budgétaires et notamment l'environnement économique que vous nous avez présenté :

* Il y a quelques années, dans cette Assemblée, vous étiez friand de commentaires en ce qui concerne les résultats économiques des mesures gouvernementales : là vous restez totalement muet sur les mesures gouvernementales et les impacts que l'on retrouve sur le plan local notamment sur l'explosion du chômage ;

* Les chiffres présentés sont softs, édulcorés pourtant on pourrait rappeler que pour la première fois, la France enchaîne trois années de croissance quasi nulle : 0,3% en 2012, 0,3% en 2013, 0,4% en 2014. Ce qui est le plus grave c'est que notre pays décroche totalement par rapport à nos voisins, à nos partenaires européens. Pour la première fois également en France, la défaillance de plus de 60 000 entreprises en 2014, et cela on le retrouve sur notre territoire. C'était le cas aussi en 2013. Les ménages et les entreprises ont été assommés par 40 milliards € d'impôts supplémentaires, avec pour conséquence une consommation qui est à l'arrêt et un investissement en panne. Tout ceci bien entendu avec les incidences sur nos collectivités locales. L'absence de croissance, la défaillance d'entreprises sont des recettes fiscales en moins et ce sont malheureusement des emplois perdus. 590 000 chômeurs en plus depuis 2 ans. Vous l'avez rappelé fort justement, en ce qui concerne la dette publique, elle atteint plus de 95% du PIB. Elle est étroitement liée aux dépenses publiques, il est clair que l'on ne peut plus continuer comme cela. Vous en êtes d'accord, vous l'avez dit vous-même. Il faut maintenant réduire nos dépenses. Je me réjouis enfin, qu'au niveau de l'Etat, on en ait pris conscience, on n'avait pas le choix au regard des contraintes européennes. Des mesures sont mises en place notamment avec pour conséquences pour nous la baisse des dotations, il va falloir y faire face. Vous avez annoncé une baisse de 6% au niveau du budget, on pourra le voir dans le détail dans le vote du budget lors de la prochaine séance. On pourra voir également sur quel poste on joue.

- Sur le Plan Local : M. Matteudi va avoir cette même critique. En matière de fiscalité locale, il prend acte que la municipalité ne touche pas aux impôts depuis 5 ans. Mais cela ne veut pas dire pour autant que les impôts n'augmentent pas. Les coefficients de revalorisation des valeurs locatives pour cette année seront supérieurs à 1% (chiffre présenté en CCT). En 2013 et 2014, cette revalorisation a été deux fois supérieure à l'inflation. Pour cette année, ce sera la même chose. Donc effectivement, les taux d'imposition ne bougent pas, mais pour les Toulousains, malheureusement, cela fait une augmentation des bases. Les impôts augmentent donc pour les Toulousains, face à une inflation quasiment nulle et un SMIC qui progresse moins vite que cette augmentation des bases. Il regrette que ce soit une présentation flatteuse pour notre collectivité, les chiffres de Pont-à-Mousson ne sont pas présentés où le taux de taxe d'habitation est inférieure à 10% et le taux de taxe foncière inférieure à 13,50%. C'est bien de montrer les mauvais élèves, on peut parfois montrer les bons, pour pouvoir mieux se resituer.

- Dette : M. Matteudi fait remarquer que deux chiffres ont été présentés : l'encours de la dette et l'annuité de la dette.

* L'encours de la dette par habitant se monte à 1 330 €. Il faut rappeler qu'en 2010, elle était de 485 €.

* L'annuité de la dette est passée, toujours de 2010 à 2014, de 60 € à 122 €.

Néanmoins avec ces chiffres, vous l'avez bien précisé, on reste dans des moyennes pour des Villes équivalentes. Mais il y a une chose qui est inquiétante, sur 4 ans, l'encours de la dette par habitant a quasiment doublé alors que l'annuité de la dette a quasiment triplé. Cela veut dire que l'on est parti sur des emprunts beaucoup plus longs que ce que nous avions auparavant. La structure des emprunts est plus longue, ce qui veut dire des taux plus élevés et surtout des intérêts plus lourds à payer pour la Ville. Il regrette dans les chiffres présentés mais c'est général, que lorsque l'on parle de l'encours de la dette, ce n'est que financier, on n'a pas de notion de la durée des engagements. Il considère qu'il y a un risque d'hypothéquer la Ville et ses capacités d'emprunt pour les années suivantes.

- Orientations municipales : M. Matteudi indique ne pouvoir être contre ce qui est présenté en matière de qualité de la Vie des Toulousains. Il se dit impatient de voir comment tout cela va s'équilibrer, où vont être faites les économies. Il va falloir trouver des sources d'économies.

- Commerce : M. Matteudi prend la défense de la Ville suite à l'Assemblée générale de l'UCAT où un mauvais procès a été fait à la municipalité. Les commerçants ont accusé la Ville de beaucoup de choses, résultant simplement d'un manque de communication. Il ajoute que les commerçants aujourd'hui sont dans une situation précaire et donc sont un peu aigris. Il lance des fleurs car il pense que la municipalité prend aujourd'hui réellement conscience des difficultés du commerce. Beaucoup de choses sont mises en place, notamment avec la signature de la convention avec la CCI, car vous avez conscience que l'attractivité de la Ville passe par le commerce en centre-ville. M. Matteudi propose que la personne en charge actuellement du FISAC soit détachée une partie de son temps de travail pour soutenir l'UCAT et s'occuper de la partie administrative de cette association. Les personnes de l'association n'ont pas le temps. Cela avait été le cas avec Mme Lefranc à l'époque.

M. Harmand remercie M. Matteudi de son soutien. On devance la sortie du FISAC, nous sommes une des seules collectivités en France à avoir eu une quatrième tranche, avant la signature de la convention avec la CCI. Il faut savoir que, avec ce qui est conventionné avec la CCI, nous sommes précurseurs en Meurthe et Moselle sur ces opérations. Ce que nous avons créé, développé, réfléchi avec la CCI va pouvoir servir aux autres collectivités. On ne demande pas à ce que l'on nous envoie des fleurs à longueur de journée, ce n'est pas cela, mais que l'on soit un peu moins critique envers la Ville à travers cette politique du commerce de centre-ville qui est une de nos priorités. Il y a eu quand même ce soir-là des mots assez durs à l'encontre de la collectivité, du Maire et de l'Adjointe. Je suis d'accord avec vous que certains peuvent être crispés par rapport au contexte, mais il faut aussi reconnaître ce qui est fait par la Ville. Monter des réunions avec l'UCAT, nous le faisons mais seules cinq personnes se déplacent notamment sur la problématique du stationnement qui concerne tous les commerçants, vous m'excuserez, les bras nous en tombent. C'était une réflexion collective sur la fluidité du stationnement proche des commerces.

Mme Assfeld-Lamazé remercie M. Matteudi pour son témoignage ce soir.

Concernant la personne chargée de mission FISAC de la Ville. Mme Lefranc était la première à se mettre sur le dossier FISAC, c'est sûr qu'elle a eu un fort investissement par rapport à la prise en main d'outils et par rapport aux gens de l'association. Après, pour gérer l'administration, on ne peut se substituer à l'association.

Après Mme Lefranc, Mme Villemain a pris à bras le corps tous ses dossiers. Elle était très présente mais allait outre ses missions, c'est aussi la raison qu'il l'a poussée à changer de poste.

Aujourd'hui, Mme Marchesi anime le FISAC et les relations avec l'UCAT. A sa décharge cette année, vous admettez bien qu'il y a eu un flottement au niveau de l'association et de la présidence. L'Assemblée générale a permis de définir un nouveau bureau, M. Laurent devient Président avec de nouvelles personnes. Mme André peut en témoigner, on remet tout cela sur le tapis, on a créé une commission extra-municipale pour organiser les fêtes de fin d'année. L'UCAT fait des efforts par rapport à sa communication, on a par exemple une adresse mail, une page facebook. J'espère que l'on va pouvoir retravailler plus étroitement avec la nouvelle équipe.

M. Harmand confirme qu'après cette année de flottement, les contacts ont été établis, vont se rétablir et on verra jusqu'où juridiquement on peut aller dans l'aide dite administrative à l'UCAT.

Concernant le DOB, M. Harmand répond à M Matteudi que ce qui nous intéresse le plus c'est l'avenir de notre collectivité. La baisse des dotations pose effectivement question mais en aucun cas il ne peut le taxer d'un soutien inconditionnel au gouvernement par rapport à cette politique : cela fait des mois que je crie c'est scandaleux ce qui est en train de se passer, c'est trop vite et c'est trop. La marche est difficile à franchir pour toutes les collectivités. Ce n'est pas avec cette politique d'austérité que l'on va relancer l'économie. Nous le voyons bien pour notre collectivité, l'injection dans le tissu économique local va être en diminution. Baisse des dotations de l'Etat, baisse des investissements. On va retrouver cela sur tout le territoire national. La baisse des investissements des collectivités sera plus proche des 30% que des 10% annoncés. Quand on sait que la plupart des entreprises du BTP notamment travaillent pour 80% avec les collectivités locales, on se pose des questions sur l'avenir de ces entreprises. De l'autre côté vous avez des collectivités qui continuent à investir, je pense notamment au Conseil général qui a signé une charte avec le BTP, toutes ne vont pas pouvoir le faire. La Région : terminé. Les collectivités locales aussi. On ne sait pas où on va à l'avenir, donc on va devoir réduire la voilure. Malheureusement ce sont les entreprises du BTP qui vont subir de plein fouet ce système. Nous en parlerons lors du BP, nous nous orienterons plus vers des travaux en régie, mais nous allons faire de plus en plus appel à des entreprises de plus petite taille et locales. On sera bien évidemment sur des montants plus restreints, des petits marchés. Sur le précédent mandat on a beaucoup investi, sur ce mandat notre marche de manœuvre est moindre. Nous reprenons une courbe descendante de la dette puisque cela fait deux ans que l'on n'emprunte pas.

Toute la première partie que vous avez décrite, je ne l'ai pas lu, mais c'est exactement les arguments de M. Sarkozy dans le Figaro de ce week-end. Vous avez repris point par point ce qu'il a développé dans le Figaro. Il y a 6% de baisse du budget de fonctionnement par la collectivité. Il faut bien prendre en compte que c'est une démarche qui a été longue car nous allons mettre en place un nouveau mode de fonctionnement, une nouvelle manière de faire. Nous y sommes contraints. Ce n'est peut-être pas plus mal, mais nous souhaitons toujours mener les politiques qui vous ont été passées en revue lors de ce DOB avec des investissements qui continuent et des travaux en régie qui sont développés.

M. Bourgeois ajoute que compte tenue de la conjoncture actuelle et ce qui est annoncé, fort heureusement les investissements de la Ville ont été faits « au bon moment ». Ces investissements ne seraient plus possible actuellement.

M. Heyob indique à M. Matteudi que concernant Pont-à-Mousson, beaucoup d'activités communales ont été transférées à l'Interco, on ne peut donc pas comparer Toul à Pont-à-Mousson.

M. Bauer fait remarquer qu'il y a peut-être une piste à suivre alors.

M. Mangeot indique qu'il est difficile de commenter de façon négative les orientations municipales qu'il y a dans ce DOB puisque c'est un catalogue de bonnes intentions, tout à fait louables qui ne sont pas chiffrées mais pour lesquelles nous aurons l'occasion d'en reparler dans le budget. Il y a quand même un point qui ne peut pas laisser sans réaction, c'est quand vous vous félicitez de la poursuite du programme ambitieux OPAH-RU sur le centre-ville. Nous ne devons pas avoir la même définition de ce qu'est un programme ambitieux pour le centre-ville. Nous sommes sur un programme purement incitatif, abondé avec des fonds d'Etat, qui a été mis en place en 2012 pour 5 ans. Nous sommes au-delà de la moitié et très franchement, je ne crois pas que l'on puisse parler ne serait-ce que d'un début de transformation du centre-ville alors même qu'il existe à votre disposition d'autres dispositifs, d'autres leviers. Quid du programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés ? Pourquoi Toul n'y est pas ? Quid d'une articulation avec une opération de restauration immobilière ? Vous avez à votre disposition un certain nombre de dispositifs qui peuvent être coercitifs, vous avez également la possibilité de mettre en place des aides de revalorisation, de redynamisation. Et là, on voit en réalité que nous sommes en arrière de la main. Vous avez parlé de PPI, là sur le centre-ville médiéval, sa requalification qui devrait être une priorité de mandat, nous n'avons aucun plan d'action pluriannuel, aucun objectif chiffré,

aucune coordination, aucun responsable qui puisse un petit peu mutualiser les efforts. Alors franchement je sais comment cela va se passer, comme d'habitude, vous allez taper à bras raccourci sur l'opposition. C'est facile après tout, vous êtes Maire, vous avez le dernier mot, vous vous faites plaisir, c'est très bien. Mais je crois qu'en réalité les Toulousains et particulièrement ceux qui habitent dans le centre-ville en n'ont rien à faire de ces postures théâtrales et veulent de l'action. Vous avez parlé d'indignité la séance dernière, je crois que l'indignité en la matière c'est surtout le manque d'action.

M. Harmand répond à M. Mangeot qu'il habite au centre-ville et qu'il n'habite pas à Toul par intermittence. J'habite au centre-ville, je vois les choses comme elles sont. C'est bien entendu un des dossiers phare de notre mandat et des mandats à venir car ne croyez pas que ce centre historique va se refaire en 6 ans. Je contiens ma colère, j'ai fait je ne sais combien de voyages ces derniers mois à Paris pour défendre notre dossier dans les conférences interministérielles qui ont été mises en place pour la Ville de Toul. J'ai rencontré les cabinets des différents secrétariats d'Etat pour la Ville de Toul. Nous sommes allés à Paris avec le Député et le Préfet, discuter dans ces différentes commissions. J'entends bien les dispositifs dont vous parlez, le programme de rénovation des centres historiques, mettez-vous à la page, depuis 2010 c'est bouclé, terminé, on n'y a plus accès. Les autres programmes qui sont en cours, nous sommes en train de nous défendre, nous avons des projets sur ce centre historique qui se montent. Ce ne sont pas des sommes qui sont gigantesques, nous avons quelques opérations à mener sur ce centre historique qui se montent à 6 millions d'€. Nous avons pris un programmiste qui a été lancé sur le mandat précédent. Nous sommes partis sur des curetages et des réaménagements de quatre secteurs de centre historique. Vous qui habitez à Toul par intermittence, vous connaissez sûrement certaines de ces rues.

M. Mangeot ne peut laisser dire cela à M. Harmand. C'est complètement faux. Sur quelles informations vous pouvez dire cela ? Je ne peux pas laisser dire tout et n'importe quoi. Vous parliez de dignité tout à l'heure, je crois que l'on peut avoir un débat qui doit obéir à une certaine tenue. Je ne viens pas mettre sur la place publique des informations qui sont fausses et pour le coup diffamatoires.

M. Harmand reprend son intervention. Vous qui habitez sur un secteur qui n'est pas celui du centre-ville, que vous ne fréquentez certainement pas très souvent, sachez qu'il y a 6 rues qui posent problème, qui se trouvent autour de la place Croix de Fûe. Vous avez un programme de réhabilitation sur 4 rues. Nous ne sommes pas sur un programme de 40 000 000 € comme l'ANRU de la Croix de Metz. On est sur un programme qui est moindre. J'attends les réponses de l'Etat. Ne croyez pas que je reste dans mon bureau en attendant les différents courriers des uns et des autres. Je vais à leur rencontre. Je vous redis que ce n'est pas en un mandat que tout cela se fera. Il faut bien commencer par un dispositif qui nous est offert et ouvert, c'est l'OPAH-RU. Là aussi, on aurait pu ne pas y aller. Il y a 180 000 € au budget, vous verrez, comme abondamment d'aides pour la réhabilitation de ces logements au centre-ville. On aurait pu ne rien faire, ce n'est pas notre démarche. Bien entendu, on en reparlera le moment venu, quand les clignotants seront aux verts de la part des services de l'Etat et des différents opérateurs sur la réhabilitation de ce centre-ville. On ne va pas revenir sur les propos que vous avez tenus où je faisais exprès de ne pas réhabiliter ce centre historique puisque c'était mon électorat populaire, pauvre. Je sais que certains ne veulent plus de pauvres à Toul, cela a été dit dans cette enceinte lors du Conseil municipal précédent. Tenez vos propos tels qu'ils sont, ce ne sont pas les miens. Bien entendu je suis très très loin de les partager. Je pensais qu'il y aurait autre chose de votre part. Enfin, je vous rappelle qu'il y a quelques années, une élue locale a piraté le dossier de la Ville de Toul.

M. Bauer demande à revenir sur des choses plus terre à terre que des querelles électoralistes. Il indique n'avoir pas vu dans cette présentation le mot « accessibilité ». Est-ce que la commune prévoit de travailler là-dessus ? L'accessibilité est très importante, elle devait être mise en place au 1^{er} janvier, cela a été reporté. Les collectivités doivent montrer l'exemple.

M. Harmand répond à M. Bauer que nous avons un plan à établir. Les services municipaux sont en train d'y travailler. Nous devons rendre notre copie pour le mois de septembre, en y mentionnant ce qui a déjà été fait et ce qu'il reste à faire.

M. Harmand précise que lorsque l'on fait des travaux, que ce soient des travaux de voirie ou des travaux dans les différents bâtiments communaux, systématiquement ils sont faits dans le cadre de l'accessibilité et cela depuis bon nombre d'années : les surbaissés dans le cadre de la voirie, l'élargissement de portes... Mais on doit établir un plan pluriannuel de travaux que nous pouvons mener. Bien entendu tous les bâtiments communaux ne seront pas accessibles. L'objectif c'est d'avoir une école maternelle, une école primaire accessible en ville basse et en ville haute. On ne va pas mettre en accessibilité toutes les écoles de la Ville. Pour ce qui est de la Mairie, on peut encore optimiser l'accessibilité au sein de notre bâtiment notamment sur la partie extérieure. Tout cela est en cours de réflexion. On est très orienté vers cet axe et ces objectifs à atteindre. Mais vous savez, l'accessibilité, on le voit bien si on reparle du commerce, pose des problèmes. La CCI avait mené une réunion l'année dernière, beaucoup de commerçants étaient là et avaient donné toutes les pistes dérogatoires d'installation de sonnettes par exemple par ce qu'il y a des magasins qui ne seront jamais accessibles. Et puis, ne perdons pas de vue que nous sommes dans un périmètre protégé avec une densité de monuments historiques, nous sommes dans un périmètre architecte des bâtiments de France, donc la modification de certaines façades ne sera jamais accepté par rapport à l'accessibilité. Cela pose donc soucis, plus à titre privé qu'au niveau de la collectivité où nous avons déjà la manière de faire et le rodage depuis un certain nombre d'années.

M. Howald souhaite revenir sur la requalification du centre-ville, depuis 89 beaucoup de projets ont été annoncés sans aucun effet. Je parle aussi de la requalification du secteur Dedon et de l'Arsenal. Nous l'avons fait. Le projet que nous avons sur le centre-ville, nous le ferons. Peut-être pas dans la totalité sur ce mandat comme l'a souligné M. le Maire.

M. Harmand ajoute qu'il pensait que les uns et les autres le connaissaient un peu mieux. Je suis quelqu'un d'assez discret, c'est-à-dire que lorsque je fais des déplacements à Paris ou que je discute avec les secrétariats d'Etat, etc..., je ne l'étales pas dans la presse le lendemain. Je ne suis pas comme certaines personnes qui l'ont fait, qui l'usent et qui en abusent. Non, on travaille dans l'ombre, je fais mon boulot. Je défends les intérêts de la Ville de Toul, certes ce n'est pas dans la presse mais je vous prie de croire que le jour où les clignotants seront aux verts, vous serez les premiers informés. Je travaille avec M. Potier pour les ouvertures dans les cabinets ministériels, les différents ministères. On a eu pas mal de rendez-vous ces 5 derniers mois que sur cette thématique centre historique.

M. Bocanegra souhaite aller un peu plus loin que les collègues de l'opposition. Certes, ce n'est pas leur rôle mais je vais vous dire ce qu'ils n'osent pas dire mais qu'ils ressentent. Je vous félicite M. le Maire de votre courage dans les arbitrages de ce futur budget. Je vous félicite car c'est la première fois depuis 7 ans que je siége dans ce Conseil que je vois une inflexion sur la politique de développement durable. Et ce ne sont pas des mots mais des choses qui s'imprègnent dans l'ensemble du personnel de la Ville et de tous mes collègues Elus. Franchement je vous félicite car il n'y a pas qu'avec l'argent que l'on fait de belles choses. Parfois, le manque d'argent nous fait avoir un peu d'imagination. Cette prise de conscience nouvelle nous augure un mandat paisible puisque nous ne comptons plus que sur l'argent mais sur la capacité d'innovation et d'imagination.

M. Steinbach souhaite revenir sur les chiffres présentés :

- 2014 : 7 millions d'€ d'investissements, pas d'emprunt.

- 2015 : 4 millions d'€ d'investissements prévus, pas d'emprunt.

J'aimerais que l'on me dise où sont passés les 3 millions d'€ ?

M. Harmand répond à M. Steinbach que ce sont des restes de paiement de la salle de l'Arsenal. Les factures qui n'avaient pas été payées aux entreprises sur 2013, l'ont été sur 2014 pour la salle de l'Arsenal et le centre Socioculturel (1 million d'€), plus d'autres petits investissements.

M. Steinbach est tout à fait d'accord avec M. le Maire sur le manque d'investissement qui va devenir une véritable catastrophe, dramatique. Le chômage ne va pas diminuer.

M. Harmand rappelle sa position là-dessus. Il n'est pas de ceux qui parce que le gouvernement est de la même couleur politique, ne disent rien. J'en ai connu dans cette Assemblée. Je suis dans mes bottes, je répète que l'on court à la catastrophe avec ce type de politique. Certes, on doit tous participer à l'effort collectif de la réduction des déficits, mais selon nos moyens et le temps que l'on peut absorber. Ce n'est pas aussi fort et aussi vite. Vous savez, on a encore des marges de manœuvre mais commencez à discuter avec les collectivités de la Grande région, comme Thionville, plus de marge, Laxou, plus de marge non plus. On va droit dans le mur dans les années à venir. On ne me fera pas taire par rapport à cela.

M. Vignerou félicite la municipalité quant au fait que le budget redevienne normal. Il se demande comment la municipalité va tenir son programme électoral, les 100 propositions, en 4 ans, sans faire d'investissements encore en 2015. Si déjà il y avait le commencement de l'OPAH-RU du centre-ville ce serait bien. Je sais que vos efforts vont dans ce sens.

C'est un catalogue de bonnes intentions, dans lequel il manque des chiffres pour pouvoir se positionner. On verra tout cela le 7 avril.

M. Harmand indique à M. Vignerou que leur programme électoral n'est pas que de l'investissement. Pour vous donner un chiffre concernant le programme, 15 propositions sont réalisées, 24 commencées. On est déjà sur une bonne marche. Les 4/5 du programme c'est du mieux vivre ensemble par les différentes politiques que nous souhaitons développées. Vous pensez bien que lorsque nous avons élaboré notre programme, nous savions déjà que les collectivités locales seraient mises à mal.

Mme Bretenoux ajoute que l'on savait que la politique d'austérité mise en place par le gouvernement n'allait pas aider les collectivités, mais on tient à défendre et à garder plus que tout les politiques solidaires et sociales qui sont le cœur de la Ville. Je souligne l'effort de sobriété qui est fait à tous les niveaux. Ce n'est pas qu'un DOB, des lignes couchées sur un papier, mais c'est ce que nous anime au quotidien. Chacun dans l'équipe s'est emparé de ces questions-là et les défend au quotidien.

M. Harmand répond à Mme Bretenoux qu'en deux minutes elle a résumé la colonne vertébrale du DOB.

M. Matteudi demande si une réflexion est déjà menée concernant la Loi votée récemment sur le stationnement interdit à 5 mètres des passages pour piéton.

M. Bocanegra répond à M. Matteudi que la Loi MAPAM, en vigueur au 1^{er} janvier 2015, prévoit pour les AOP existants, une transformation en AOM. Ce qui comprend la gestion des stationnements, des déplacements. La politique du STAT en matière de déplacement ne se fait pas sans une coordination avec la politique de stationnement de la Ville. Evidemment la prise en compte prioritaire de notre municipalité par rapport au stationnement et le tournant de la Ville est la préconisation de l'accessibilité. Nous allons présenter, avant la fin de l'année, un programme pluriannuel d'investissements et de transformations de quelques arrêts. Concrètement c'est un point sur lequel nous réfléchissons beaucoup.

M. Harmand clôt ce DOB et indique qu'en 14 ans de siège dans cette collectivité, c'est la première fois qu'il entend autant de messages positifs dans le cadre d'un DOB. Pas positif par rapport à ce qui nous arrive mais par rapport à ce que nous proposons.

2) FINANCES : ADHESION AU SERVICE DE MUTUALISATION DU SDE 54 – CONVENTION CADRE.

Afin d'optimiser les abonnements et les consommations énergétiques de la Ville, le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle a proposé son aide à la Collectivité.

Cette possibilité est prévue par l'article L 5721-9 du Code général des collectivités territoriales qui dispose « Les services d'un syndicat mixte associant exclusivement des collectivités territoriales ou des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition de ses collectivités ou établissements membres, pour l'exercice de leurs compétences. Une convention conclue entre le syndicat et les collectivités territoriales ou les établissements intéressés fixe alors les modalités de cette mise à disposition. Cette convention prévoit notamment les conditions de remboursement par la collectivité ou l'établissement des frais de fonctionnement du service ».

Ce faisant, les discussions entre les deux parties ont dégagé la possibilité d'une convention cadre pour l'adhésion au service de mutualisation du SDE 54.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », réunie le 24 février 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Autorise M. le Maire à signer la convention cadre pour l'adhésion au service de mutualisation du SDE 54 ainsi que tous actes afférents ;
- ✓ Approuve la contrepartie financière demandée par le SDE 54 pour les mises à disposition des membres de son équipe ;
- ✓ S'engage à inscrire les montants budgétaires correspondants dans le budget 2015.

3) FINANCES : CITEA – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE GETTY IMAGES.

Afin de promouvoir le Citéa, le service communication de la Ville a acheté en 2006, auprès de la société GETTY IMAGES, une photographie, portant la référence 200255181-001, à intégrer dans différents supports (affiches, site, etc.).

Le 11 décembre 2014, l'avocat de la société GETTY IMAGES, Maître REYNAL, a envoyé à la Ville une lettre de mise en demeure pour non-respect de l'article L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle qui dispose « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants causes est illicite ».

L'entreprise GETTY IMAGES a constaté que la Ville utilisait depuis 2006, sans autorisation ni licence, une image de droits gérés de son catalogue. En effet, le droit d'utilisation que la Ville détenait était limité à un mois et à une utilisation restreinte.

Les photographes lui confiant une licence exclusive sur leurs droits d'auteur, la société GETTY IMAGES jouit du droit exclusif d'accorder des sous-licences et est bien fondée à demander réparation contre toutes reproductions intégrales ou partielles faites sans son consentement.

Face à ce litige, les deux parties ont décidé de conclure une convention dans laquelle :

- La Ville s'engage à verser la somme de 705,00 euros, correspondant à l'indemnité pour l'utilisation non autorisée de la photographie
- La société GETTY IMAGES renonce à toute réclamation relative à ce litige

Ce faisant, les discussions entre les deux parties ont dégagé la possibilité d'un protocole d'accord transactionnel permettant de solder les contestations nées ou prévenir les contestations à naître au sujet précité, en excluant dès à présent la voie du contentieux.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Valide l'avenant transactionnel à intervenir entre la Ville et l'entreprise GETTY IMAGES ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer cet accord ainsi que tous actes afférents.

4) FINANCES : RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE D'EXPLOITATION DU SERVICE DE FOURRIERE AUTOMOBILE – RENOUELEMENT.

La Ville de Toul a confié l'exploitation du service d'exécution des prescriptions de mise en fourrière à l'entreprise AUTO SERVICE SARL par un contrat en date du 22 mai 2006.

Un deuxième contrat de concession a été confié en date du 20 mai 2009 à la même entreprise.

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2012 qui traçait les objectifs de la commune pour la gestion de service de fourrière automobile et approuvait le principe de l'exploitation de ce service dans le cadre d'une délégation de service public, un troisième contrat de concession a été confié en date du 01 juillet 2012 à la même entreprise.

Le contrat arrivant à échéance, il convient de délibérer à nouveau sur le choix du mode d'exploitation de ce service permettant de procéder à l'enlèvement des véhicules gênants ou à l'état d'épave, en application des articles L 325-1 et suivants du Code de la Route.

Dans le cadre de la procédure simplifiée prévue à l'article L 1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur le mode de gestion du service.

I - Les différents modes de gestion du service de fourrière municipale.

La gestion des services publics peut prendre deux voies : la gestion publique ou privée.

1) La gestion publique ou régie.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2221-1 à L. 2221-14) offre aux collectivités le choix entre deux formules de régie ; la régie avec autonomie financière et la régie avec autonomie financière et personnalité morale.

La régie avec simple autonomie financière est administrée, sous l'autorité du Maire, du Conseil d'exploitation, et son président ainsi qu'un directeur. Elle dispose d'un budget propre.

La régie avec autonomie financière et personnalité morale possède une personnalité juridique propre et un patrimoine distinct de la collectivité à laquelle elle est rattachée.

Elle est administrée par un conseil d'administration et son président ainsi qu'un directeur.

Quel que soit son statut juridique, le personnel employé par la régie et affecté au service relève en principe du droit privé, exception faite du directeur et du comptable public. Pour le reste, elle reste soumise à un régime de droit public prédominant : codes des marchés publics, comptabilité publique.

La gestion du service par la commune nécessiterait, outre la création d'un véritable service municipal, l'acquisition de moyens techniques (terrains, locaux, matériels, etc.) ; la création d'emplois publics.

De plus, la gestion directe est fondée sur la connaissance d'un métier. Elle implique également des responsabilités directes dans le fonctionnement du service. Pour ces raisons, la gestion déléguée semble préférable.

2) La gestion déléguée.

La notion de délégation de service public recouvre plusieurs catégories de contrats, notamment : la concession, l'affermage, la régie intéressée et la gérance.

2.1 Régie intéressée et gérance.

Ces deux types de contrat de délégation public ont pour objet de confier à un tiers extérieur aux services de la collectivité la responsabilité de gérer le service public en ses lieux et place. Cependant leur particularité tient au fait que l'exploitant est rémunéré par la collectivité directement au vu du compte d'exploitation prévisionnel du service établi sur la durée du contrat.

Il est généralement préférable pour une collectivité de transférer sur un tiers les risques et périls de l'exploitation du service.

La régie intéressée est un type de contrat assez complexe qui, sous réserve que la rémunération soit substantiellement liée par le résultat de l'exploitation du service, est une délégation de service public.

Par le contrat de gérance, une collectivité confie la gestion d'un service public à une personne qu'elle rémunère forfaitairement par le versement d'un prix. Or, dès lors que la rémunération est indépendante des résultats d'exploitation, le contrat de gérance est qualifié de marché public. La rémunération du gérant étant indépendante des résultats, il existe un risque de dégradation de la qualité du service aux usagers.

2.2 Concession et affermage.

La concession est un contrat par lequel une collectivité confie à un tiers extérieurs à ses services la mission de financer et de construire des ouvrages et de les exploiter en se rémunérant auprès des usagers du service. Il reviendrait au délégataire de mettre à la disposition du service de fourrière les terrains, locaux et matériels nécessaires à son exploitation.

L'affermage procède d'une logique similaire au contrat de concession : l'exploitation d'un service rémunéré directement par les usagers du service. A la différence du concessionnaire, le fermier n'a pas à réaliser d'investissements initiaux et ultérieurs. Les ouvrages sont remis par la collectivité au début de l'exploitation. Dans ce cas, il reviendrait à la collectivité de mettre à la disposition du fermier un parc et un local de fourrière.

La gestion par concession paraît satisfaisante dans la mesure où la collectivité ne possède ni de lieu de stockage des véhicules et de matériels, ni de personnel pour assurer effectivement ce service. Par ailleurs, par ce mode de gestion, la ville n'aura aucun investissement à réaliser.

Dans la mesure où ce service ne nécessite pas d'importants investissements pour le délégataire, il est proposé de conclure le contrat d'affermage pour une durée de 3 ans.

II - Objectifs de la commune pour la gestion du service.

La gestion du service de fourrière automobile s'inscrit aujourd'hui dans un cadre juridique et réglementaire.

Les caractéristiques des prestations que devrait assurer le délégataire seraient principalement les suivantes :

1. L'exploitation du service de fourrière automobile qui comprend notamment :
 - L'enlèvement des véhicules pour mise en fourrière,
 - Le gardiennage des véhicules,
 - Le classement des véhicules, le cas échéant par un expert agréé,
 - La restitution des véhicules,
 - La destruction des véhicules par une entreprise habilitée.
2. L'exécution du service d'enlèvement des épaves non identifiables dont la valeur est inférieure à 765,00 € ou considérées comme déchets, afin d'être déposées dans les locaux municipaux prévus à cet effet.

Le contrat devrait définir précisément les informations que le délégataire devrait tenir à la disposition de la ville, les modalités de leur transmission et les moyens de contrôle effectifs dont elle pourrait faire usage pour vérifier la bonne exécution du contrat et la qualité du service.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le principe d'une délégation du service public de fourrière automobile.

La durée de la convention ne dépassant pas trois ans et le montant total estimé des prestations inférieur à 68 000 € H.T. par an, la procédure simplifiée prévue à l'article L 1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales peut être utilisée.

Compte tenu des attentes de la ville en matière de gestion du service, la solution de la délégation de service public serait la plus favorable, car aucun investissement ou travaux n'est demandé à l'exploitant mais uniquement une exploitation d'un service public de fourrière. La durée du contrat serait de 3 ans.

M. Steinbach demande si on a les chiffres des mises en fourrière pour l'année 2014.

Mme Viot répond à M. Steinbach qu'il y a eu en 2014, 27 mises en fourrière, dont 10 véhicules détruits à la charge de la Ville.

Après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le principe de l'exploitation du service public de fourrière automobile dans le cadre d'une délégation de service public ;
- ✓ Approuve le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire telles qu'elles sont définies ci-avant, étant entendu qu'il appartiendra à M. le Maire d'en négocier les conditions précises ;
- ✓ Autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service.

5) DEVELOPPEMENT CULTUREL et FINANCES : MUSEE – PROGRAMME D'ANIMATIONS – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Tout au long de l'année, le Musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Toul propose une programmation diversifiée faite d'ateliers, de conférences, de concerts, de visites autour de ses collections consacrées aux beaux-arts, à l'archéologie et à l'art décoratif.

Des collections qui permettent aux visiteurs de parcourir l'histoire locale à travers les siècles (Préhistoire, archéologie romaine et médiévale, œuvres d'arts des XVII et XVIIIe siècles, faïences toulaises...).

Le Musée vit également au rythme des expositions temporaires et des grands rendez-vous nationaux auxquels il prend part comme les Journées Nationales d'Archéologie, la Nuit des Musées et les Journées du Patrimoine.

Aux dépenses engagées pour l'organisation matérielle de toutes ces manifestations viennent s'ajouter les travaux nécessaires à la préservation des collections et à la mise en valeur des salles d'exposition.

De telles opérations sont susceptibles de recevoir une aide financière de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre de l'accompagnement des dépenses muséales.

Afin de permettre à la commune d'obtenir cette subvention auprès de la DRAC et, le cas échéant, de solliciter d'autres partenaires financiers éventuels, et après avis favorable des Commissions compétentes, réunies le mardi 24 février 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à :

- ✓ Réaliser les démarches de demandes de subventions auprès des financeurs potentiels (DRAC,...) ;
- ✓ Signer tous documents afférents à ces demandes.

6) DEVELOPPEMENT CULTUREL et FINANCES : OPERATION SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER TOULOIS CLASSE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES – CATHEDRALE SAINT-ETIENNE – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

A l'image de la Chapelle des Evêques, la Ville de Toul possède un patrimoine architectural remarquable.

En attestent les nombreux écrits à son sujet, cette chapelle intrigue autant qu'elle fascine les scientifiques, plus largement tous les passionnés de patrimoine. En effet, par sa voûte plate dallée, ce joyau de la Renaissance demeure une prouesse architecturale sans équivalent.

Fragilisée par le temps, abîmée par les infiltrations, la chapelle des Evêques est malheureusement fermée au public. Une situation d'autant plus désolante que la Cathédrale Saint-Etienne est un édifice majeur pour l'attractivité de notre territoire mais qui s'explique néanmoins au regard du coût et de la complexité d'un tel projet.

Consciente des enjeux de cette restauration, la municipalité a décidé d'engager des compléments d'études pour enrichir sa connaissance de l'édifice en ayant tout d'abord recours aux nouvelles technologies en matière de digitalisation pour obtenir un relevé en 3D de la Chapelle.

La Ville mise beaucoup sur ce relevé qui constituera un outil de précision très utile en appui des études à engager en 2015.

Pour mener à bien ces études, la Ville espère le soutien financier de ses partenaires institutionnels.

Ainsi, après avis favorable des Commissions compétentes, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Autorise M. le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes auprès des partenaires suivants : Conseil Général, Conseil Régional, DRAC, Etat, Réserve parlementaire ainsi qu'auprès de tous autres financeurs publics ou privés ;
- ✓ Signe tous documents afférents à ces demandes.

7) AFFAIRES FONCIERES : CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL, VIEUX CHEMIN DE BRULEY.

Par courrier du 25 novembre 2014, Monsieur GAUME Bruno a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle cadastrée BM1, sise Vieux Chemin de Bruley à Toul, en zone N du PLU et qualifiée de nature vergers.

La vente de cette emprise, d'une superficie de 2358 m² serait consentie au prix principal de 2 050 € hors droits et taxes, soit 0,87 € le m², conformément à l'avis de France Domaine.

L'Etablissement Public de la Métropole Lorraine, l'actuel EPFL, a cédé cette parcelle à la Ville de Toul en 1989. Depuis 2009, M. GAUME loue et entretient ce terrain.

Après avis favorable de la Commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », réunie le mardi 24 février 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve ladite cession ;
- ✓ Autorise M. le Maire à signer le compromis de vente, puis l'acte à intervenir en l'étude de Maître PERSON, Notaire à Toul, sachant que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur, et à engager tous actes ou toutes démarches nécessaires.

8) PERSONNEL : ACTUALISATION DE LA DELIBERATION DU 23 SEPTEMBRE 2014 RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE TITRES-RESTAURANT DANS LE CADRE DE L'ACTION SOCIALE A DESTINATION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE.

Par délibération du Conseil municipal du 23 septembre 2014, la Ville de Toul a adopté à l'unanimité l'attribution de titres-restaurant dans le cadre de l'action sociale à destination des agents de la collectivité.

L'examen réalisé par un groupe de travail (constitué de représentants de la collectivité et du personnel), chargé de l'élaboration d'un règlement définissant les conditions et règles d'attribution, a abouti à fixer les règles à suivre.

Sans remettre en cause le principe d'attribution des titres-restaurant, la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2014 doit être plus amplement détaillée et motivée au regard de la réglementation en vigueur ainsi que les modalités pratiques à mettre en œuvre pour ce dispositif.

Les conditions générales à prendre en compte sont les suivantes :

Seuls les jours de présence effective du salarié à son poste de travail (entrecoupés d'une pause consacrée au déjeuner ou au dîner) ouvrent droit à attribution d'un titre-restaurant. Les jours d'absence du salarié, quel qu'en soit le motif, neutralisent ce droit.

Ceci étant exposé, après en avoir délibéré, et après avis favorable de la Commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal, à l'unanimité :

ARTICLE 1^{er} : Prend acte de l'attribution du marché de service n° 2015-028 relatif à la fourniture et prestations de titres-restaurant, attribué à la Société CHEQUE DEJEUNER SCOP pour une durée d'un an à compter de sa notification reconductible 3 fois.

ARTICLE 2 : Instaure à compter du 1^{er} mars 2015 un dispositif d'attribution de titres-restaurant (format papier) au bénéfice de son personnel, soit à l'ensemble des salariés liés à la Ville de Toul par un contrat de travail en activité principale (condition de lien de salariat tel que défini par le Code du travail).

ARTICLE 3 : La valeur nominale du titre est de 8 € (huit euros). L'achat des titres-restaurant est assuré conjointement par la Ville de Toul et le bénéficiaire avec une participation de la collectivité au financement représentant 60 % de la valeur faciale du titre, soit :

- 60% du titre représentant une participation de l'employeur à hauteur de 4.80 € par titre ;
- 40% du titre représentant une participation de l'agent à hauteur de 3.20 € par titre.

Le nombre de titres attribué à chaque bénéficiaire est plafonné à 10 titres par mois. Aussi, pour tenir compte des plannings de travail et des absences réelles, le nombre de titres dont pourra bénéficier l'agent sera déterminé à terme échu (mois M + 1) et la participation de l'agent sera précomptée sur sa fiche de paie dans les mêmes conditions.

ARTICLE 4 : L'octroi de titres-restaurant prendra fin automatiquement en cas de mutation de retraite, de fin de contrat ou pour toute raison interrompant le lien de salariat entre le bénéficiaire et la Ville de Toul.

ARTICLE 5 : La présente délibération sera complétée d'un règlement régissant les conditions et règles d'attribution des titres-restaurant (bénéficiaires, conditions liées aux plannings de travail et aux absences, modalités pratiques et fonctionnement, adhésion ...).

Le règlement sera proposé à l'avis du Comité Technique préalablement à la mise en place effective de cette prestation et sera par la suite communiqué à l'ensemble des personnels de la collectivité.

ARTICLE 6 : Inscrit les crédits au budget primitif.

9) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE CONFORMEMENT A LA DELIBERATION DU 5 AVRIL 2014.

(En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Acceptation d'indemnités de sinistres

N° Sinistre	Objet du sinistre	Compagnie d'assurance	Montant du remboursement
SIN 01/15	Sinistre suite à préjudice matériel du 07 novembre 2014, avenue des anciens combattants d'Afrique du nord, carrefour porte de Moselle – Dégradation d'un Mât feu tricolore	AXA	997 €
SIN 02/15	Sinistre suite à préjudice matériel du 15 octobre 2014, rue de Verdun à Toul - Dégradation d'un panneau et d'une bordure en béton	AXA	394,64 €
SIN 03/15	Sinistre suite à préjudice matériel du 04/08/2014, rue de Rigny – Dégradation d'un Potelet	AXA	396 €
SIN 04/15	Sinistre suite à préjudice matériel du 10/09/2014 – bris de glace sur le camion IVECO immatriculé 712-ADT-54	GROUPAMA	432.07 €

Marchés publics passés en vertu de la délibération du 5 avril 2014

N°	Objet du marché	Titulaire	Montant T.T.C.
CP 07/15	Travaux de sonorisation de la Cathédrale Saint-Etienne, lot n°1 électricité/ sonorisation	MEDIA SONIC SARL 54000 NANCY	Pour un montant de 23 927.73 € H.T
CP 08/15	Travaux de sonorisation de la Cathédrale Saint-Etienne, lot n°2 maçonnerie / Pierre de taille	LEON NOEL SAS 57155 MARLY	Pour un montant de 14 521 € H.T.
CP 09/15	Acquisition et services d'accès à la plateforme de dématérialisation SRCI-Plateforme IXbus-Hélios et intégration dans les applications Ciril en service	CIRIL SAS 69603 VILLEURBANNE Cedex	Pour un montant de : - Prestations + Abonnement pour la première année : 4280 € H.T. - Téléformation : 155 € T.T.C (non assujéti à TVA) - Abonnement annuel plateforme IXBUS : 950 € H.T - Abonnement annuel – interface « Flux PES V2 de Civil Net Finances / parapheur électronique » : 270 € H.T. Pour une durée d'exécution des prestations d'un an renouvelable d'année en année pour la partie accès à la plateforme IXBUS sans que sa durée globale ne puisse excéder cinq années
CP 10/15	Contrat de location de bungalow sanitaire mobile raccordable	VIVALOR SARL 54210 VILLE EN VERMOIS	Pour un montant de 110 € H.T. La durée du marché est d'un an à compter du 1 février 2015 reconductible 4 fois
CP 11/15	Contrat d'entretien et de vérification des systèmes de sécurité incendie – Avenant n° 1	COFELY INEO EST SNC Agence Tertiaire Lorraine Metz 57270 RICHEMONT	Pour un montant de 10 € T.T.C
CP 12/15	Achat de produits horticoles 2015	PRODIVERTS SAS 57580 LEMUD COHESIS DISTRIBUTION SAS 51100 REIMS	Les prestations sont rémunérées par application aux quantités réellement commandées et référencées selon l'article 2 – Prix, de l'acte d'engagement
CP 13/15	Contrat de maintenance et d'évolution des installations téléphoniques – Avenant n° 1	TL SYSTEMES SA 54320 MAXEVILLE	Pour un montant de 1 125 € HT, concernant l'ajout de la maintenance pour la salle de l'Arsenal
CP 14/15	Entretien des ascenseurs et montes charges	THYSSENKRUPP SAS 54320 Maxéville	Pour un montant de 3 788 € H.T. par an. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification pour une durée maximale de reconduction de 5 ans
CP 15/15	Contrat d'abonnement GSM DATA – Panneaux d'informations lumineux à Toul	LUMIPLAN VILLE SASU 44815 SAINT HERBLAIN Cedex	Pour un montant de 252 € H.T par panneau soit 756.00 euros H.T concernant les trois panneaux (2 panneaux pour la tranche ferme et 1 panneau pour la tranche conditionnelle). La durée du marché est de 5 ans à compter du 22 janvier 2015
CP 16/15	Maintenance et entretien des panneaux lumineux d'information à Toul	LUMIPLAN VILLE SASU 44815 SAINT HERBLAIN Cedex	Pour un montant de : - Pour la tranche ferme : 2 690 € H.T, - Pour la tranche conditionnelle 1 : 1 157 € H.T Soit un total de 3 847.00 euros H.T. La durée du marché est de 24 mois à compter du 22 janvier 2015 pour la tranche ferme et à compter du 27 janvier 2015 pour la tranche conditionnelle 1
CP 17/15	Acquisition, émission et livraison de titres-restaurant pour la Ville de Toul, le CCAS de Toul et le STAT Syndicat des Transports de l'Agglomération Tuloise	CHEQUE DEJEUNER SCOP 92234 GENNEVILLIERS Cedex	La durée du marché est d'un an à compter de la date de notification reconductible 3 fois maximum
CP 18/15	Vérifications d'installations et équipements divers dans les bâtiments communaux - Lot n° 1 : Electriques – Avenant n° 2	DEKRA INDUSTRIAL Parc de l'Observatoire 54520 LAXOU	Pour l'ajout de plusieurs bâtiments communaux bénéficiant des prestations de vérifications. Le montant fixé de ces prestations est de : - Vérification initiale : 1 592.50 € H.T, - Vérification périodique : 1 225 € H.T, - Vérification quadriennale : 1 347.50 € H.T
CP 19/15	Contrat de vérification périodique des équipements sous pression des Ateliers Voirie de la Ville de Toul	DEKRA INDUSTRIAL SAS Parc de l'Observatoire 54520 LAXOU	Pour un montant de 3 400 € H.T. La durée du marché est de quatre ans à compter de la date de notification
CP 20/15	Maintenance et réparation des rideaux et voilages dans les écoles et CLSH à la Ville de Toul	ADEQUAT SARL 54000 NANCY	Pour un montant maximum de 40 000 € H.T. Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification et peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

10) QUESTIONS DIVERSES.

Document annexé

- ➔ **Point n° 1** : Finances : Débat d'Orientations Budgétaires 2015 (DOB) – Note de synthèse.
 - ➔ **Point n° 7** : Affaires Foncières – Annexe graphique.
-

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h05.



Aide HARMAND
Maire de Toul